
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
11-2017
Règlementant la circulation rue des Ecoles les
lundis 10 et 24 juillet 2017.

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU les articles 2 212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5 et R 411-8,
VU l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – Huitième Partie,
VU les manifestations « les Flâneries nocturnes » se déroulant place de l'école 60 rue principale les lundis 10 et 24 juillet 2017 en soirée,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de ces manifestations,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation des « Flâneries nocturnes », **la circulation de tous les véhicules sauf urgence et secours seront interdits** dans la rue des Ecoles,

les lundis 10 et 24 juillet 2017 de 18h00 à 00h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par les organisateurs, à savoir l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Alteckendorf, sous le contrôle du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au moment de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus et prendront fin avec le retrait de la signalisation.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 :

MM.

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas Rhin,
- le Commandant de la C.R.S 37 à Strasbourg,
- Monsieur le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Alteckendorf,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

MM.

- le Préfet du Département du Bas Rhin,
- le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,
- le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden

Fait à ALTECKENDORF, le 06 juillet 2017

Le Maire

Alain HIPPE